

important de comprendre les conséquences qu'il peut avoir pour le Canada, étant donné surtout les grands changements dont nous sommes témoins dans le secteur de l'énergie en 1986. Il importe aussi d'examiner ce projet de loi d'un oeil critique, car c'est l'élément majeur du programme conservateur qui consiste à détruire la politique énergétique nationale du début des années 80 et à réétudier les règles et la structure du secteur pétrolier canadien, dont les conservateurs estiment bien sûr qu'il a été détruit par le PEN. Ce programme est conçu pour rétablir les principes dont le gouvernement affirme qu'ils doivent régir le secteur pétrolier.

L'industrie pétrolière est d'une importance énorme pour nous Canadiens. Il y a divers objectifs à réaliser, et nous voulons être sûrs que le projet de loi C-92 va effectivement couvrir ces besoins divers. Il est tout particulièrement à propos à mon avis que nous discutons ce projet de loi en ce milieu de mai 1986, car les conditions ont tellement changé dans le secteur pétrolier que nous pouvons déjà juger du bien-fondé de ces décisions et de la viabilité de la structure que le gouvernement est en train de créer. Nous avons un moyen de contester l'opportunité de cette approche particulière du secteur pétrolier. Et il est très utile de pouvoir le faire dans le débat de deuxième lecture. Cela nous permet d'examiner ces questions dès le début de l'historique du projet de loi. Si le gouvernement finissait par conclure que le régime énergétique qu'il a présenté n'est pas sage, voici l'occasion pour lui de le remettre sur la planche à dessin et de revenir ensuite avec des règles meilleures.

A ce sujet, je voudrais reconnaître de façon claire et explicite les besoins auxquels le Canada doit répondre au début de cette décennie, examiner les façons dont le régime libéral était conçu à cette fin, et déterminer si ce nouveau programme permettra de bien réaliser les objectifs visés.

Il faut se rappeler que le Programme énergétique national a été mis en oeuvre au début des années 1980 dans des circonstances tout à fait exceptionnelles qui étaient inconnues auparavant, même si certains gains réalisés par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole ont aggravé la situation anormale qui existait depuis le début des années 1970. Il faut comprendre que l'OPEP a réussi à faire monter le prix du brut et, du même coup, du gaz naturel, et qu'elle a réussi à forcer les consommateurs du monde entier à payer bien davantage pour leur pétrole.

Il s'agit également de saisir les conséquences de ce nouvel état de choses à au moins deux égards. La première était évidente, à savoir le transfert pour la première fois de richesses des consommateurs aux producteurs. Ce transfert a ouvert des perspectives de développement économique dans des pays où on ne pouvait qu'en rêver auparavant. Cette situation a eu d'énormes conséquences pour les consommateurs qui ont tenté de se maintenir à flot en empruntant de l'argent et qui ont fini par être les débiteurs d'établissements bancaires mondiaux au point de menacer la stabilité économique de tout le monde occidental.

Hydrocarbures—Loi

Cette flambée des prix pétroliers a eu également pour effet d'ouvrir de nouvelles perspectives de prospection et elle a permis d'envisager l'utilisation d'énergies de remplacement dans certains cas. Je pense notamment que les prix élevés auraient peut-être encouragé la prospection dans de nouvelles régions, surtout à cause des réserves décroissantes et de la diminution de la prospection dans les régions traditionnelles. Je pense en particulier aux réserves continentales des États-Unis et du Canada. Un de nos défis consistait à compenser ces réserves décroissantes au cours des années 70. Les gouvernements étaient inquiets et voulaient s'assurer que nous ne manquerions pas de pétrole à l'avenir.

Fait à noter, le régime qui a duré jusqu'au début de la décennie en cours et en vertu duquel les stimulants fiscaux étaient le principal encouragement aux prospecteurs n'a guère été un succès. Même lors de la flambée des prix pétroliers comme ce fut le cas dans les années 70—tout compte fait, ils ont augmenté à un rythme accéléré à la fin de la décennie—il y a eu peu de prospection des ressources sous-marines ni dans les terres dites du Canada, au nord du 60^e parallèle. Ce succès limité nous porte à nous demander si nous obtiendrions aujourd'hui de meilleurs résultats en revenant à cet ancien régime, ou si les approvisionnements seraient garantis, car ils sont essentiels à nos économies de pays industrialisés et aux réseaux de transport dont dépendent les consommateurs.

La sécurité des approvisionnements n'était pas le seul objectif que le gouvernement visait dans le Programme énergétique national, et je l'admets. Il avait d'autres objectifs, dont la nécessité de s'assurer qu'une partie croissante des ressources pétrolières deviendrait la propriété des Canadiens. Il fallait aussi s'assurer que, par le biais de mesures fiscales, les Canadiens toucheraient une partie des gains inespérés que les producteurs essayaient de réaliser, non pas parce que leurs coûts de production étaient élevés, mais parce leurs cartels avaient réussi à faire augmenter considérablement les prix pétroliers. Le Programme énergétique national devient une question très complexe à analyser quand on tient compte de ces divers objectifs. D'une part, pour garantir la sécurité des approvisionnements, le gouvernement a consenti des millions de dollars en subventions à la prospection de régions presque vierges avant 1980. D'autre part, à l'époque, pour combler le manque à gagner créé par ces dépenses il a imposé une taxe sur les revenus pétroliers et gaziers, laquelle rapportait des sommes intéressantes, des gains inespérés que l'OPEP procurait même aux pays qui n'en étaient pas membres.

• (1530)

La combinaison de la TRPG et du programme d'encouragement du secteur pétrolier à d'autres dispositions conçues de façon à assurer 50 p. 100 de participation canadienne et à faire reconnaître que les Canadiens assumaient d'une façon ou d'une autre la plupart des coûts de cette prospection, outre la disposition prévoyant que 25 p. 100 des découvertes iraient à la Couronne, composaient le Programme énergétique national que les conservateurs dans l'opposition trouvaient fort inacceptable. Il vaudrait la peine de s'attarder un moment sur les raisons pour lesquelles ils le trouvaient si peu acceptable.